

Compte Rendu Conseil municipal

du 2 mars 2021 à 18 h 00

Date de Convocation : 26 février 2021

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, CHCEUR Valérie, TOTH Dominique, CORNET Laurence, POTEAU Ludovic, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents excusés : CANDELIER Julien, MUREZ Steeve, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 00 avec 12 membres présents

Madame le Maire informe l'assemblée que les 13 et 20 juin 2021 se dérouleront les élections départementales et régionales. Afin de préparer le double scrutin, il serait nécessaire d'acheter une nouvelle urne. A cet occasion, l'Etat subventionne à hauteur de 190 € TTC l'achat de l'urne.

SIAVED :

Le SIAVED a envoyé un courrier pour signaler qu'un contrôle du tri sélectif avait été réalisé. Les résultats montrent que 31,12 % du tri n'est pas conforme.

Il nous est demandé de sensibiliser la population afin d'améliorer les performances.

Le Conseil Municipal décide de mettre un rappel dans le prochain numéro de « Gustine ».

PLUi :

Madame le Maire informe l'assemblée que le PLUi est approuvé depuis le 18/01/2021. Les conseillers peuvent en prendre connaissance sur le site internet.

Une commission urbanisme sera organisée pour expliquer et répondre aux éventuelles questions.

SIDEN SIAN :

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Président du SIDEN SIAN en date du 1^{er} février 2021 concernant la fiscalisation de la contribution « DECI » 2021.

Le montant de la cotisation s'élève à 5 € TTC par habitant, soit un montant de **3065 € TTC**.

Celle-ci est fiscalisée (depuis 2016) mais le Conseil Municipal a la possibilité de refuser cette fiscalisation et donc de financer cette contribution par le biais de son budget communal. Dans ce cas une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord pour la fiscalisation de la contribution DECI 2021.

DEMANDE POUBELLE ANCIEN CIMETIERE :

Madame NOWACZYK Lysiane demande si une poubelle peut être installée de l'autre côté du cimetière (côté entrée principale de l'Eglise) car elle estime qu'il n'est peu pratique d'aller déposer ses déchets de l'autre côté du site.

Madame le Maire propose plutôt d'y remédier par l'installation d'un composteur ; en effet la majorité des déchets sont compostables. Madame le Maire propose de voir avec le SIAVED.

PLAQUES DE RUE :

Voir pour plaques de rues : Calmette, ruelle du marais, fossé de la ville, résidence Dubois SIGH.

EGLISE :

Problème d'humidité dans l'édifice : Voir l'architecte Mme Desprez.

De plus, les cloches sonnent sans respect de la programmation mise en place ; voir contrat d'entretien.

BONS D'ACHAT :

Pour les récompenses du concours des illuminations. Voir Match à Cambrai, un courrier va être envoyé.

REMPLACEMENT AGENT TECHNIQUE :

A l'unanimité, la décision est prise de reconduire le contrat de Monsieur TIRMANT si le titulaire ne reprend pas après le 5 mars 2021

Fin de la réunion à 19 H 30